

Bilan du

Thèmes

Groupe de travail sur les paysans



PROCÉDURES SPÉCIALES
NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans
et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP)

CARLOS DUARTE

PRÉSIDENT-RAPPORTEUR DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSANS

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

1. Bilan et présentation du groupe de travail des paysans et des travailleurs ruraux
2. Évolution de la législation paysanne en Amérique latine et dans les Caraïbes
3. État d'avancement du rapport 2026 sur les territorialités paysannes
4. Le débat sur les semences paysannes, qui fera l'objet du deuxième rapport de 2026

PARTIE I

Présentation et le Bilan analytique du Groupe de Travail

2024 – 2026

Droits des paysans · Territoires · Participation · Semences

Ms. Uche Ewelukwa OFODILE (Nigeria), Vice-Chair

Is E.J. Ball Professor of Law at the University of Arkansas School of Law and a Senior Fellow at the Harvard Kennedy School (HKS). She is a recognized expert in int'l human rights law, international trade/investment law, int'l food law and intellectual property law. Doctorate (PH.D) degree in law from Harvard Law School. Focused on international law. Prof. Ofodile's knowledge and expertise has been acquired through many years of study, research, work with NGOs (Human Rights Watch), grassroots advocacy efforts, and work with various international organizations (e.g. UNCTAD) and grassroots organizations.

Current members

Mr. Carlos DUARTE (Colombia), Chair-Rapporteur



Mr. Duarte is a professor and coordinator of the Line of Applied Research in Rural Development and Land Management at the Institute of Intercultural Studies of the Javeriana University of Cali. Member of the Commission of experts that developed the concept of peasantry in Colombia. He helped design categories for the self-identification of peasants for the National Institute of Statistics of Colombia. He advises peasant organizations CNA, ANZORC and ANUC in their engagement with the Colombian State. Mr. Duarte also has experience in the management of territorial, interethnic and intercultural conflicts for the National Land Agency in Colombia.

Mr. Davit HAKOBYAN (Armenia)



Mr. Hakobyan is a multidisciplinary academic and Armenian-qualified lawyer with over 15 years of experience in international law and human rights. A graduate of Yerevan State University in Armenia (PhD) and University Paris 1 Pantheon-Sorbonne (LLM), Mr Hakobyan is a Head of the Research Group of the Comparative Legal Studies and Internationalisation of Law at the Institute of Philosophy, Sociology, and Law, National Academy of Sciences of Armenia. His research focuses on human rights in business, social and environmental rights, universal common goods. He also teaches International Economic Law at the French University in Armenia. Mr. Hakobyan has served as Chairman of the Armenian State Commission for Constitutional Reform. His work addresses peasants' rights through business compliance, human rights due diligence, and the implementation of UN Guiding Principles on Business and Human Rights.

Ms. Geneviève SAVIGNY (France)



Ms. Savigny is a peasant and is a member of the La Vía Campesina organization. She has extensive practical training in international human rights. Ms. Genevieve contributed to the first intergovernmental working group in July 2013 (OEIWG) to present the situation of European peasants. She has participated in the negotiations for the Declaration on the Rights of Peasants and Other Rural Workers (UNDROP) since the beginning, with a focus on European agriculture.

Ms. Shalmali GUTTAL (India)



Ms. Guttal is a policy researcher, analyst and popular educator with over 30 years of experience in the defence of human rights. She collaborates closely with rural communities, organizations of small-scale food producers, workers, women and indigenous peoples, and civil society and human rights organizations. Her areas of work include food sovereignty, land governance, agrarian reform, gender equality, trade, investment, and post-conflict transitions. She has written and presented extensively on the right to food, food sovereignty, rural development, land governance, gender equality, and impacts of economic policies on human rights. She works with Focus on the Global South and is a member of the International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES-Food).

Le Groupe de Travail sur le Campesinado

Établi par la Résolution A/HRC/RES/54/9 • Octobre 2023 • Mandat de 3 ans renouvelable jusqu'en 2030

Mandat et fonction

Premier mécanisme spécifique des Nations Unies pour les droits des paysans, pêcheurs artisanaux, pasteurs et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Son travail vise à promouvoir la mise en œuvre de l'UNDROP (2018), à identifier les défis systémiques et à formuler des recommandations aux États.

Résolution A/HRC/RES/54/9 | Mandat 3 ans renouvelable

Source : HCDH – Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme

1°

Cadre
conceptuel

A/HRC/57/51
Sep 2024

2°

Défis
systémiques

A/HRC/60/33
Sep 2025

3°

Droit à
participation

A/80/180
Oct 2025

4°

Territorialités
et Semences

Non officiel
Avr 2026

Article	Content	Key topics
1	General Provisions	Definition and scope
2		Obligation of States
3	Discrimination	Discrimination and right to determine and develop priorities and strategies
4	Women	Discrimination and women's empowerment
5	Natural Resources	Rights to natural resources and development
6	Liberty and Civil and Political Rights	Right to life, liberty, and security of person
7		Right to freedom of movement
8		Right to freedom of thought, opinion, expression, and information
9		Right to freedom of association
10	Justice	Right to participation
11		Right to information
12		Access to justice
13	Labor Rights	Right to work
14		Right to a safe and healthy work environment
15	Right to Adequate Food	Right to adequate food, nutrition, food security, and food sovereignty

Article	Content	Key topics
16	Livelihood	Right to decent income and livelihood, transition to sustainable modes of agricultural production
17	Right to Land	Right to land
18	Right to Environment	Right to a clean, safe and healthy environment to use and manage
19	Right to Seeds	Right to seeds
20	Right to Biodiversity	Right to biodiversity
21	Right to Water and Sanitation	Right to safe and clean water and water-related ecosystems
22	Right to Social Security	Right to social security and social protection
23	Right to Health	Right to physical and mental health
24	Right to Housing	Right to housing
25	Right to Education	Right to education and training
26	Cultural Rights	Cultural rights, traditional knowledge, and traditional cultural knowledge
27	General Provisions	Responsibilities of the UN and other international organizations
28		General obligation to promote the UNDROP

Progression thématique

Les quatre rapports construisent cumulativement un cadre analytique intégral



Chaque rapport approfondit une dimension spécifique, mais tous convergent vers un diagnostic central : l'écart entre les avancées normatives de l'UNDROP et sa mise en œuvre effective.

Schémas récurrents dans les quatre rapports

Thème	1° Rapport	2° Rapport	3° Rapport	4° Rapport
Écart de mise en œuvre	✓	✓	✓	✓
L'UNDROP comme cadre expansif	✓	✓	✓	✓
Femmes rurales (transversal)	✓	✓	✓	✓
Discrimination intersectionnelle	✓	✓	✓	✓
Criminalisation des défenseurs	✓	✓		
Accaparement vert/océanique		✓		✓
Conflits armés et dépossession		✓		✓
Droit à participation	✓	✓	✓	
Innovation conceptuelle			✓	✓

Les thèmes présents dans les quatre rapports constituent le noyau du mandat du Groupe de Travail.

PARTIE II

Reconnaissance du Campesinado en Amérique Latine

Recognition of the peasantry in Latin America through the lens of the UNDROP:

a regional legal systematization (1917–2025)

By Juan Camilo Ortega, Carlos Duarte, Jhon Noriega, Carlos Salgado & Carlos Quesada.



Sistématisation juridique régionale
(1917–2025)
au miroir de l'UNDROP

170 normes • 23 pays • 108 ans

Panorama général de la recherche

Analyse des normes en vigueur sur la reconnaissance du campesinado en Amérique Latine

170

normes juridiques
en vigueur analysées

23

pays latino-américains
couverts

88%

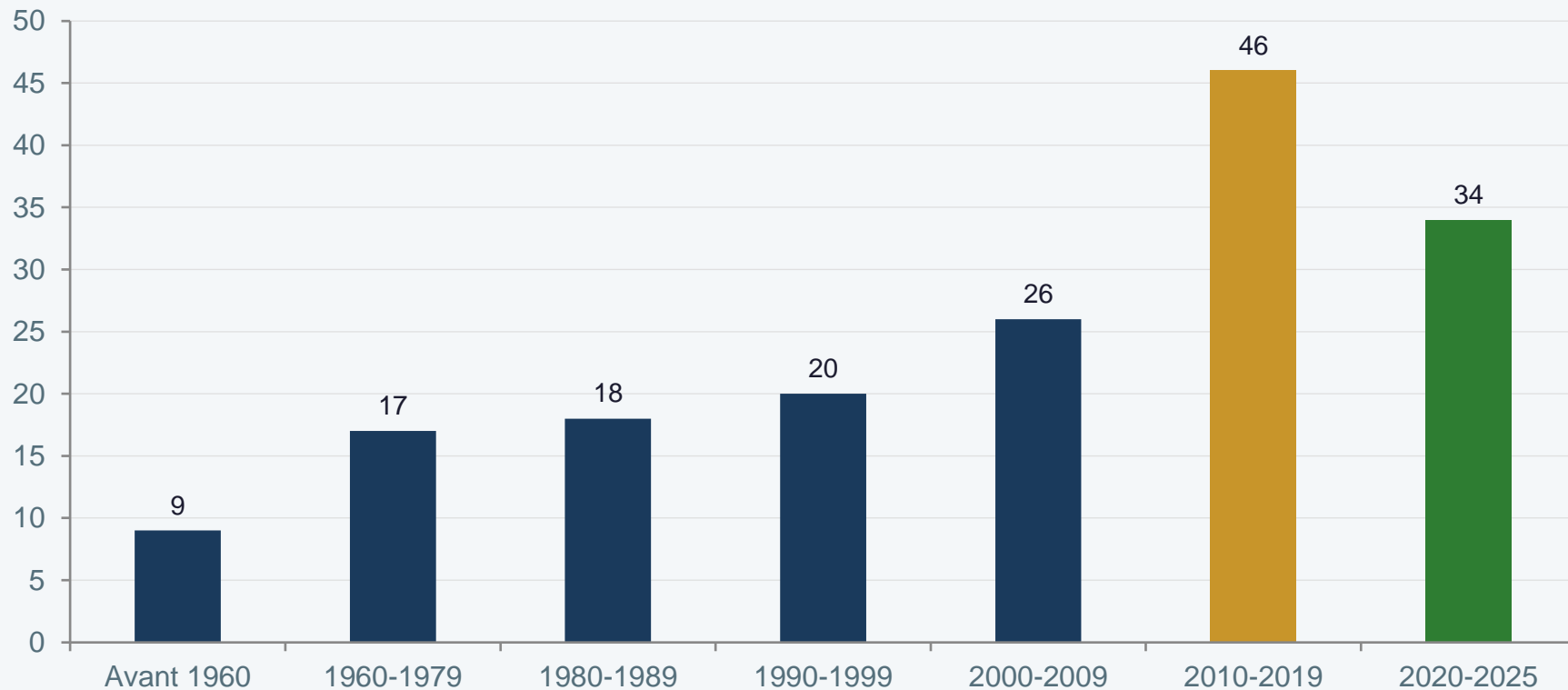
incluent une certaine
reconnaissance des droits

55%

reconnaissent pleinement
les droits des paysans

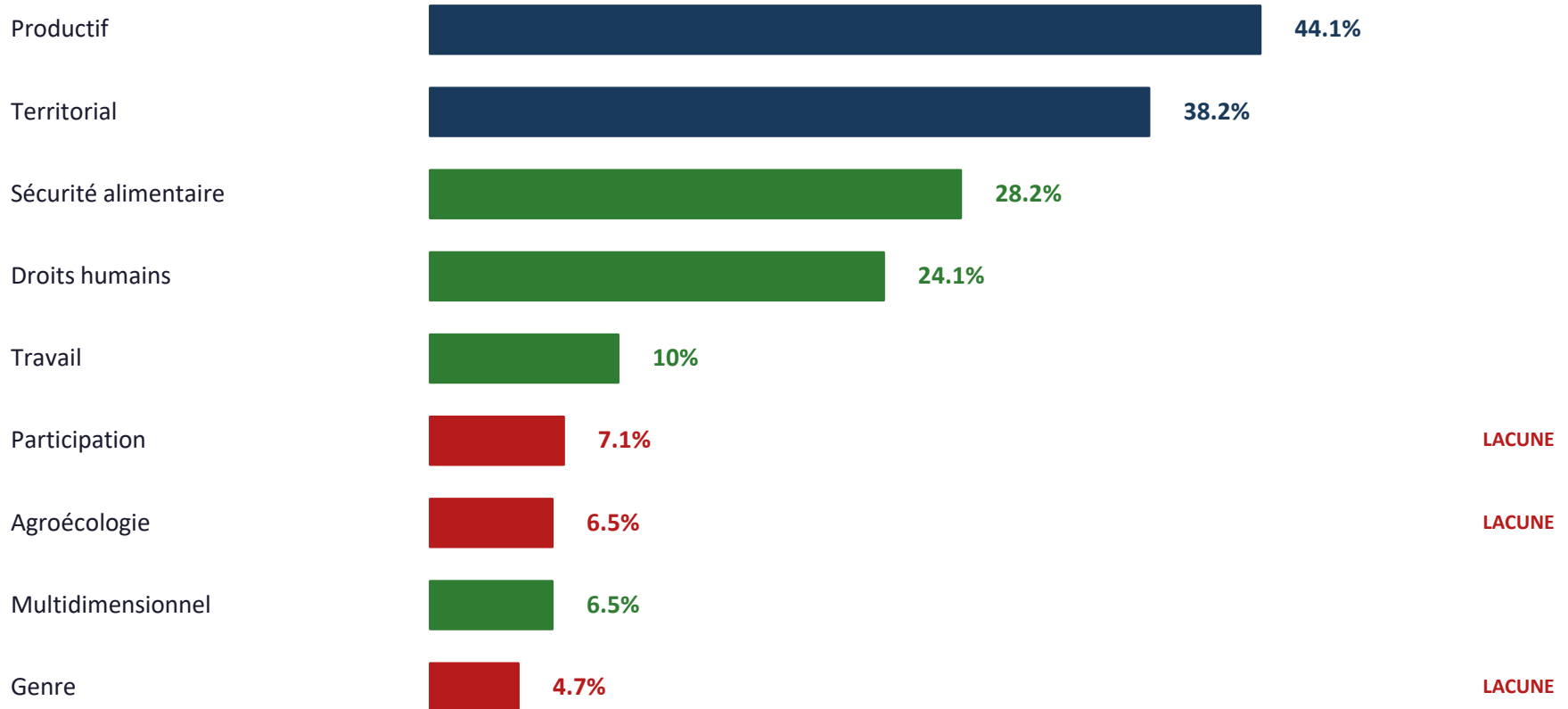
Période : 1917–2025 • Méthodologie : systématisation documentaire, codification de variables, analyse statistique comparée

Accélération normative : plus d'un siècle de législation



Le 50,6% de toute la législation se concentre en seulement 15 ans (2010–2025). Le pic fut 2020, propulsé par la pandémie de COVID-19, les réformes constitutionnelles et l'influence post-UNDROP.

Axes thématiques : que reconnaissent les normes ?



Le 82,3% des normes se concentre dans les axes productif et territorial. Genre (4,7%), agroécologie (6,5%) et participation (7,1%) représentent les lacunes les plus critiques.

Fragmentation terminologique : 6 façons de nommer

Un même sujet reçoit des protections différentes selon la catégorie juridique employée

“Campesino”

~60 normes, 14 pays

Catégorie identitaire. Plus grande alignement avec l'UNDROP. Axe : droits, territoire, culture.

Communautés paysannes

~15 normes, 4 pays

Catégorie collective. Axe : territoire, terres communes, gouvernance locale.

Agriculteur/trice familial/e

~35 normes, 8 pays

Catégorie fonctionnelle. Approche productiviste. Axe : sécurité alimentaire, crédit.

Petit producteur

~18 normes, 5 pays

Catégorie technique par échelle. Axe : accès aux marchés, subventions, vulgarisation.

Travailleur rural

~20 normes, 6 pays

Catégorie laborale. Axe : droits du travail, sécurité sociale, conditions de travail.

Paysan (Caraïbes)

~12 normes, 3 pays

Catégorie historique locale. Haïti, Martinique, Guadeloupe. Axe : tradition agraire.

Le 95% des pays utilisent 2 catégories ou plus. Plus de 130 formulations distinctes identifiées.

Réception de l'UNDROP dans la région

Le paradoxe de la réception

4

normes citent
explicitement l'UNDROP
de 170 analysées (2,4%)

- Colombie : Acte Législatif 2023 – intégration constitutionnelle
- Colombie : Loi de Juridiction Agraire 2023
- Argentine : Régime d'Agriculture Familiale 2022
- Équateur : Loi sur les Terres et Territoires 2022

48 normes ont été adoptées après 2018, mais seulement 4 citent l'UNDROP. L'alignement matériel est supérieur à la réception formelle.

Divergence sous-régionale

Amérique du Sud

95 normes • 4,2% citent l'UNDROP

Chef de file en réception formelle et matérielle. Colombie et Équateur sont des références.

Amérique centrale et Mexique

49 normes • 0% cite l'UNDROP

Approche productiviste. Sans citations explicites de la Déclaration.

Caraïbes

26 normes • 0% cite l'UNDROP

Très hétérogène. Catégorie « paysan » propre.

Pays leaders en matière de législation paysanne

Brésil

16 normes (9,4%)

Intégration systémique : agriculture familiale + sécurité alimentaire + programmes sociaux + alimentation scolaire comme modèle unifié.

Colombie

11 normes (6,5%)

Seul pays avec l'UNDROP intégrée au niveau constitutionnel (Acte Législatif 2023). Zones de Réserve Paysanne, TECAMs, Juridiction Agraire.

Panama

10 normes (5,9%)

Chef de file en activité récente : 70% de sa législation est postérieure à 2020. Accélération notable de la reconnaissance paysanne.

Bolivie

10 normes (5,9%)

Modèle innovant PIOC (Peuples Indigènes Originaires Paysans). A anticipé le contenu de l'UNDROP 8-9 ans avant son adoption.

Pérou

10 normes (5,9%)

Tradition normative agraire depuis les réformes des années 60-70. Communautés paysannes avec reconnaissance constitutionnelle.

Trois lacunes critiques

Les lacunes les plus urgentes de la législation paysanne régionale

4,7%

8 normes

Genre

Seulement 8 des 170 normes abordent spécifiquement les femmes rurales. C'est la lacune la plus profonde et la priorité législative la plus urgente.

6,5%

11 normes

Agroécologie

Insuffisante face aux impératifs climatiques. La transition agroécologique dispose à peine d'un soutien normatif dans la région.

7,1%

12 normes

Participation

Majoritairement consultative, non décisionnelle. Les paysans restent exclus des décisions qui affectent leurs territoires et leurs vies.

Quatre schémas structurels

1

Hégémonie du modèle territorial-productif

Le 82,3% des normes se concentre dans les axes productif et territorial. L'État reconnaît le paysan principalement comme producteur et occupant de terres, non comme sujet intégral de droits.

3

Accélération récente dramatique

Le 50,6% de la législation a été produite en seulement 15 ans (2010-2025), contre 49,4% dans les 93 années précédentes. Propulsée par les réformes constitutionnelles, l'UNDROP et la pandémie de COVID-19.

2

Fragmentation terminologique

Plus de 130 formulations distinctes pour le même sujet. Le 95% des pays utilisent 2 catégories ou plus. Un paysan reçoit des protections différentes selon la façon dont il est juridiquement nommé.

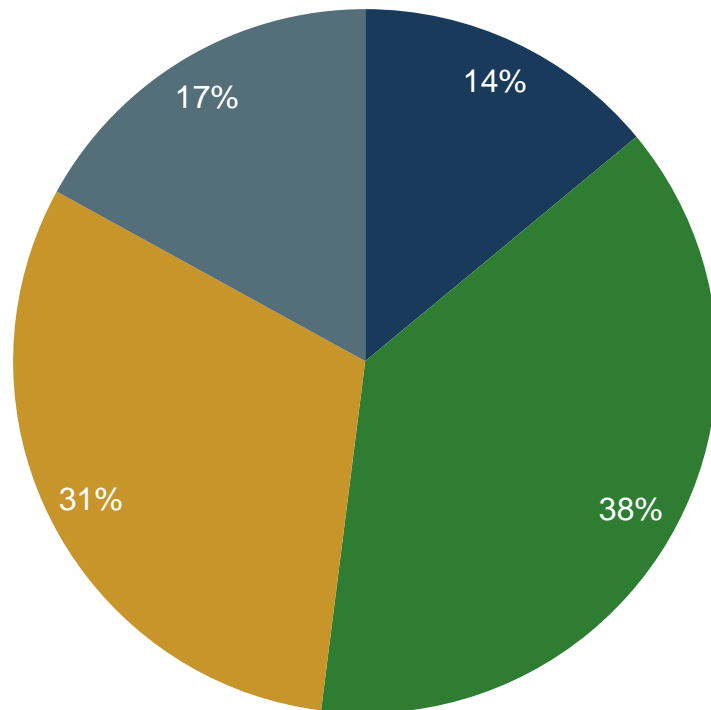
4

Lacunes persistantes malgré la couverture

Bien que le 88% des normes incluent une certaine reconnaissance, les vides en matière de genre (4,7%), d'agroécologie (6,5%) et de participation (7,1%) révèlent une reconnaissance sélective et incomplète.

Typologie normative : la pyramide juridique

Distribution des 170 normes selon leur hiérarchie dans l'ordre juridique



■ Constitutions et réformes constitutionnelles ■ Lois organiques et spéciales ■ Décrets et règlements ■ Résolutions et normes administratives

14% Constitutions et réformes

38% Lois organiques et spéciales

31% Décrets et règlements

17% Résolutions et normes adm.

Le 52% des normes ont rang de loi ou supérieur, ce qui indique une reconnaissance avec une force normative considérable.

Formes de reconnaissance juridique

55%

**Reconnaissance
pleine des droits**

La norme reconnaît le campesinado
comme sujet de droits avec des
protections substantives.

33%

**Reconnaissance
partielle**

Mention du campesinado sans octroi de
droits spécifiques ou avec protection
limitée.

12%

**Sans reconnaissance
explicite**

La norme régle le secteur agraire sans
mentionner ni reconnaître le
campesinado comme sujet.

Dans l'ensemble, le 88% des normes incluent un certain degré de reconnaissance du campesinado.

Anticipation et alignement avec l'UNDROP

Pays ayant anticipé l'UNDROP

La Bolivie (2009) et l'Équateur (2008) ont incorporé dans leurs constitutions des droits paysans qui ont anticipé le contenu de l'UNDROP 8-9 ans avant son adoption en 2018. Cela démontre que la région a été l'incubatrice du mouvement normatif qui a cristallisé dans la Déclaration.

L'écart formel vs. matériel

Sur 48 normes adoptées après 2018, seulement 4 citent l'UNDROP (8,3%). Mais l'alignement matériel est significativement plus important : de nombreuses normes incorporent des contenus substantifs de la Déclaration sans la citer formellement. Le décalage moyen est de 4-5 ans.

Constat clé

La recherche révèle une relation bidirectionnelle entre le droit international et le droit national : la région ne fait pas que recevoir l'UNDROP, elle en a été l'incubatrice. Les constitutions de Bolivie et d'Équateur, les luttes paysannes latino-américaines et les processus de réforme agraire ont alimenté le contenu de la Déclaration avant même qu'elle n'existe formellement. Cela remet en question le récit linéaire de « réception » du droit international.

Conclusions et agenda normatif pour l'ALC

Vers une législation paysanne intégrale, alignée sur l'UNDROP

Niveau national

Harmoniser les catégories terminologiques ; adopter des lois intégrales sur les droits des paysans qui citent l'UNDROP ; combler les lacunes en matière de genre, d'agroécologie et de participation décisionnelle.

Niveau régional

Construire un cadre comparatif de référence ; promouvoir la coopération Sud-Sud ; systématiser les bonnes pratiques (Brésil, Colombie, Bolivie, Panama).

Niveau international

Intégrer ces résultats au travail du Groupe de Travail UNDROP ; développer des indicateurs d'alignement normatif ; surveiller la réception formelle dans la région.

La reconnaissance juridique du campesinado en ALC est étendue mais fragmentée, accélérée mais sélective, et matériellement alignée sur l'UNDROP mais formellement éloignée d'elle.

PARTIE III

Les territoires paysans des océans et de la terre

Le paradoxe central du campesinado UNDROP

Avancée normative sans précédent vs. régression distributive | Exemples du rapport sur les territorialités – en construction

Avancées normatives

- ✓ UNDROP adoptée en 2018
- ✓ Observation Générale N°26 du CESCR (2022)
- ✓ Groupe de Travail créé en 2023
- ✓ Directives Volontaires sur la Tenure
- ✓ Jurisprudence interaméricaine (Lhaka Honhat)

Régression distributive

- ✗ Coeff. Gini foncier : 0,67–0,95
- ✗ Top 0,1% exploite >50% des terres agricoles
- ✗ 42% des terres coutumières non reconnues
- ✗ 26,7 millions ha accaparées depuis 2000
- ✗ Criminalisation des défenseurs en hausse

« Sans territoire, tous les autres droits ne sont que des titularités formelles »

Concentration territoriale : l'échelle du problème

85%

d'exploitations sont <2 hectares, mais ne contrôlent que 9% des terres cultivables

0,1%

d'exploitations (>1.000 ha) exploitent plus de 50% de toute la terre agricole

9,1M

hectares dans des pays à revenu faible/moyen sous projets de crédits carbone

1.200M

hectares pourraient être requis pour les engagements de carbone net zéro

Nouvelles formes d'accaparement : au-delà de la terre

Les rapports documentent six mécanismes émergents de dépossession territoriale

Accaparement vert

Projets de carbone et de conservation qui déplacent des communautés sans consentement

Numérisation

Cadastres numériques qui effacent les droits coutumiers des communautés sans accès technique

Accaparement océanique

Aquaculture industrielle, tourisme côtier et énergie marine sur les pêcheries artisanales

Endettement comme dépossession

Crédits conditionnés à des titres individuels qui fragmentent les terres communes

Transition énergétique

Parcs éoliens et solaires sur des pâturages : 42% des menaces documentées aux terres pastorales

Conflit armé

Déplacement forcé, destruction agricole et vides juridiques : Soudan, Palestine, Myanmar

Expansion des sujets de droits

De « paysans » à un univers diversifié d'ayants droit ruraux

Paysans

85% de 400M+ d'exploitations

Petits agriculteurs <2 ha. Pilier de la sécurité alimentaire mondiale mais les plus touchés par l'insécurité alimentaire.

Pêcheurs artisanaux

90% des pêcheurs du monde

~50% de femmes dans certains secteurs. Contribuent aux 2/3 des captures pour la consommation humaine. Réclament le concept de « maritoire ».

Pasteurs transhumants

200–500 millions de personnes

La mobilité territoriale est la condition fonctionnelle de leur système. Couloirs, pâturages saisonniers et points d'eau partagés.

Communautés indigènes

5.500M ha sous tenure coutumière

Seulement 8% formellement documentée. Le territoire intègre des dimensions socioécologiques, culturelles et hydrologiques.

Observation critique : l'ampleur du cadre est politiquement inclusive mais peut diluer la spécificité du mandat original.

Femmes rurales

Axe transversal dans les quatre rapports

<15%

des femmes rurales ont des droits
sécurisés sur la terre

Constats récurrents

Écarts de tenure

Dans 43 des 49 pays, les hommes ont plus de probabilité de posséder des terres agricoles. Dans près de la moitié, l'écart dépasse 20 points de pourcentage.

Accaparement vert différencié

Les projets de carbone et de conservation se concentrent sur des territoires où les femmes exercent des droits d'usage sans titre formel.

Conflit et déplacement

Les femmes perdent non seulement l'accès physique au territoire mais aussi le tissu social qui donne un contenu pratique à leurs droits.

Connaissance invisible

Les femmes sont gardiennes des systèmes de semences, du savoir agroécologique et de la transformation halieutique, sans reconnaissance formelle.

En étant toujours transversale, la perspective de genre n'occupe jamais le centre analytique. Un rapport centré sur les femmes paysannes n'existe pas encore.

Innovations conceptuelles

Le Groupe reprend et interprète un vocabulaire aux conséquences normatives

Territorialités

Systèmes socioécologiques intégraux (terre + eau + mer + forêt + pâturage) qui dépassent la notion de « parcelle » comme propriété physique.

Violence lente

Érosion incrémentale des territoires pastoraux sans acte d'expulsion identifiable mais avec le même effet structurel de dépossession.

Maritoire / Marétoire

Mer, côte, estuaire et mangrove comme unité territoriale indivisible. Concept revendiqué par les communautés de pêcheurs latino-américains.

Accumulation dispersée

Transactions de 300-1.500 ha qui n'apparaissent pas dans les bases de données d'accaparement mais produisent des transformations territoriales comparables.

Ces catégories permettent le contentieux stratégique et l'activisme juridique sur la base de l'UNDROP.

Précédents positifs et bonnes pratiques

Amérique Latine

Colombie

Zones de Réserve Paysanne (21 zones, 1.594.000 ha), TECAMs et Écosystèmes Agroalimentaires Aquatiques

Argentine

Affaire Lhaka Honhat : premier arrêt distinguant « terre » de « territoire » comme catégories juridiques

Brésil

Réserves Extractives Marines : modèle de tenure collective pour la pêche artisanale côtière

Afrique

Mali

Charte Pastorale : reconnaît les couloirs de transhumance comme formes protégées de tenure

Asie & Multilatéral

Népal

Programme Forestier Communautaire : 2,24M ha transférées à 22.000+ groupes communautaires

79 pays OACPS

Zones d'exclusion côtières (6-12 mn) avec 100% de cogestion communautaire

PARTIE VI

Le droit aux semences paysannes

Article 19 UNDROP – Le droit aux semences paysannes comme droit humain contraignant

Les quatre droits fondamentaux reconnus par l'article 19

① Conserver

Sauvegarder les semences de ferme d'une saison à l'autre, sans limite ni obligation de rémunération à un obtentor

② Utiliser

Employer librement les semences conservées pour la production, y compris de cultures alimentaires

③ Échanger

Partager les semences entre paysan·ne·s, dans les foires, réseaux et banques semencières communautaires

④ Vendre

Commercialiser les semences dans les marchés locaux et régionaux, hors circuits de certification industrielle

Au-delà de l'article 9 du TiRFAA

Droit collectif, non individuel

Les systèmes semenciers paysans sont des systèmes collectifs et communautaires, non des régimes de propriété individuelle. L'article 19 reconnaît la dimension collective, absente du TiRFAA.

Connaissances traditionnelles

L'article 19 §1(c) reconnaît le droit des paysan·ne·s à la protection de leur savoir traditionnel sur les ressources phylogénétiques, y compris la demande de partage équitable des bénéfices.

Participation aux politiques semencières

L'article 19 §2 garantit le droit de participer aux décisions qui concernent les semences. Les lois semencières ne peuvent être élaborées sans la participation effective des organisations paysannes.

Obligation contraignante d'État

Contrairement aux « droits des agriculteurs » de l'article 9 du TiRFAA (facultatifs), l'art. 19 UNDROP est une obligation de droit humain : il prévaut sur les engagements commerciaux et de propriété intellectuelle.

Agenda 2026 : de la reconnaissance à l'effectivité

Jalons clés

1

Comité permanent sur les droits des agriculteurs

Transformer le Groupe d'experts ad hoc en Comité permanent chargé de surveiller l'art. 9 du TIRFAA, de développer des orientations législatives alignées sur l'UNDROP et d'intégrer les paysans comme membres à part entière.

2

Révision nationale des lois semencières

Les États doivent conduire des révisions juridiques et politiques de leurs lois sur les semences, la protection des variétés végétales et la PI, avec la participation pleine et effective des organisations paysannes, et soumettre les résultats sous deux ans.

3

Mesures contraignantes sur la DSI et le SMTA

Adopter des dispositions contraignantes sur l'information de séquence numérique (DSI) et sur le partage transparent des bénéfices dans le SMTA. Interdire les brevets sur les traits issus du matériel du MLS, incluant la DSI.

4

Financement prévisible des systèmes semenciers communautaires

Allouer des fonds prévisibles aux systèmes semenciers paysans et à la sélection participative. Les bénéficiaires doivent renforcer les systèmes paysans et indigènes, non subventionner la sélection commerciale ou les approches intensives en PI.

5

Appel à contributions — Rapport sur le droit aux semences

Le Groupe de Travail a ouvert un appel à contributions (délai : 19 février 2026). Le rapport thématique sur le droit aux semences sera présenté au Conseil des droits de l'homme en octobre 2026. Les organisations invitées à documenter leurs réalités et leurs luttes.

Déc. 2025

Arrêt Kenya – 1er précédent judiciaire international Art. 19 UNDROP

19 Fév. 2026

Clôture de l'appel à contributions du Groupe de Travail sur le droit aux semences

Oct. 2026

Rapport thématique sur le droit aux semences présenté au Conseil des droits de l'homme

GB12 (2027)

Session décisive TIRFAA : SMTA révisé, expansion Annexe I, DSI — articulés à l'UNDROP

Architectures normatives en conflit : la guerre des semences

Cinq instruments internationaux, des logiques contradictoires — UNDROP comme cadre interprétatif supérieur

UPOV 1991

RESTRICTIF

Interdit l'échange et la vente de variétés protégées par les agriculteurs. L'exception de l'art. 15.2 est facultative et étroitement interprétée. Imposé aux pays du Sud via accords de libre-échange (UE, USA) et Banque mondiale sans que ces pays aient participé à sa négociation (20 pays en 1991, dont 19 industrialisés).

ADPIC/TRIPS Art. 27.3b Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights

AMBIVALENT

Autorise expressément un système sui generis efficace de protection des variétés végétales — la mention UPOV est absente du texte. Flexibilité maximale, mais contournée par la pression normative vers l'Acte de 1991.

UNDROP Art. 19

Seul instrument qui formule le droit aux semences comme droit humain contraignant. Prévaut sur les engagements commerciaux et de PI. Oblige les États à adapter les lois semencières, les systèmes de certification et les régimes de PI pour respecter, protéger et réaliser ce droit. Cadre interprétatif supérieur pour les autres instruments.

TiRFAA Art. 9

INSUFFISANT

Reconnaît les droits des agriculteurs de sauvegarder, utiliser, échanger et vendre les semences — mais en laissant la mise en œuvre à la discrétion nationale. 20 ans après l'adoption, l'art. 9 reste largement non implémenté. GB11 Lima : absence de consensus sur le Système Multilatéral.

CDB / Protocole de Nagoya

COMPLÉMENTAIRE

Oblige à protéger et promouvoir l'utilisation et l'échange coutumiers des ressources génétiques (art. 8j, 10c, 12 §4). Les obligations de partage des bénéfices s'appliquent aux semences paysannes. La UPOV les contrecarre en refusant la divulgation d'origine comme condition de protection.

CONTRAINANT

GB11 Lima (24–29 novembre 2025) – Une session sans consensus

Contexte et impasse

155 pays

représentés + observateurs (ONG, industrie, organisations paysannes via le CIP)

12 ans

de négociations sur le renforcement du Système Multilatéral (MLS) — sans consensus à Lima

7 millions

de transferts de ressources génétiques enregistrés dans le MLS depuis sa création

800 000 USD

seulement versés par les entreprises utilisatrices depuis 2009 (+ 36M en dons gouvernementaux)

Contribution du Groupe de Travail

Briefing Paper officiel soumis à GB11

Le Groupe de Travail a soumis un document de position aux délégations de 155 pays, articulant comment l'article 9 du TIRFAA et l'article 19 de l'UNDROP se renforcent mutuellement. Il qualifie les droits des paysans d'obligations de droit humain, non de lignes directrices facultatives.

Arrêt historique au Kenya (déc. 2025)

La Haute Cour du Kenya a réaffirmé que les droits protégés par la Constitution doivent s'interpréter à la lumière de l'UNDROP — notamment l'article 19 sur le droit aux semences. Premier précédent judiciaire international à portée contentieuse.

Lacune persistante : DSI comme biopiraterie numérique

Les entreprises peuvent séquencer les semences du MLS, télécharger les données génétiques (DSI) et les exploiter commercialement sans partage de bénéfices. Ce vide juridique vide de sens les droits des paysans. GB11 n'a pas résolu cette impasse.

Décisions intersessionnelles

GB11 a adopté des décisions sur les droits des agriculteurs et sur la conservation et l'utilisation durable, traçant la voie pour le travail intersessionnel. Les décisions sur le renforcement du MLS, le SMTA révisé et l'expansion de l'annexe I ont été reportées à GB12.

Nouvelles menaces : biopiraterie, lois restrictives et érosion des systèmes semenciers paysans

Biopiraterie numérique (DSI)

Les entreprises séquentent les semences du MLS, téléchargent les données génétiques sans obligation de partage. Permet l'exploitation commerciale et le dépôt de brevets sur des traits issus du travail millénaire des paysans. Lacune béante dans le TiRFAA et le SMTA.

Lois semencières restrictives et criminalisation

Les schémas de certification industriels excluent les semences paysannes non homologuées. Dans plusieurs pays, l'échange et la vente de semences de ferme font l'objet de sanctions administratives ou pénales — en violation directe de l'article 19 de l'UNDROP.

Lacune de genre dans les politiques semencières

Les femmes paysannes sont les principales gardiennes des systèmes de semences traditionnels, mais elles restent exclues des processus décisionnels sur les politiques semencières. L'article 19 UNDROP combiné à l'article 4 (non-discrimination) exige une réponse structurelle.

Pression UPOV sur les pays du Sud

L'UPOV exerce des pressions via des informations trompeuses et des conseils biaisés. L'Acte de 1991 — négocié en 1991 par 19 pays industrialisés sans le Sud — est imposé via accords de libre-échange, Banque mondiale et OMPI. Le Pérou en est l'exemple emblématique.

Concentration des marchés semenciers

Quatre groupes agrochimiques contrôlent plus de 60% du marché mondial des semences commerciales. Cette concentration érode la diversité génétique disponible et crée une dépendance structurelle, en particulier pour les petits producteurs du Sud global.

Confidentialité dans le SMTA révisé

Les nouvelles clauses de confidentialité proposées dans le SMTA révisé soulèvent de graves préoccupations. Elles risquent d'ancrer le secret, d'affaiblir la responsabilisation et de vider de sens les obligations de partage de bénéfices — au détriment direct des organisations paysannes.

R É S U M É

Bilan général du Groupe de Travail

Observations critiques

Tensions non résolues et limitations identifiées

1

Mandat fort, pouvoirs faibles

Les recommandations sont raisonnables mais dépendent de la bonne volonté des mêmes États que les rapports identifient comme partie du problème. Il n'existe pas de mécanismes de suivi robustes.

2

Recommandations déclaratives

Les propositions sont pertinentes mais plus déclaratives qu'opérationnelles. Il manque des indicateurs concrets pour mesurer les avancées en matière de territorialités et des stratégies différenciées par contexte.

3

Genre comme éternel transversal

En étant toujours un axe croisé, la perspective de genre ne structure jamais l'analyse centrale. Un rapport thématique dédié aux femmes paysannes reste absent.

4

Amplitude vs. profondeur

Couvrir paysans, pêcheurs, pasteurs et indigènes est politiquement inclusif mais risque de diluer la spécificité de chaque agenda. Des recommandations larges pour trop d'acteurs.

Bilan général

✓ Un cadre conceptuel propre pour interpréter l'UNDROP qui va au-delà de la littéralité du texte

✓ Des diagnostics globaux avec des preuves empiriques sur les formes anciennes et nouvelles de dépossession

✓ Des innovations conceptuelles utiles pour le contentieux stratégique et l'activisme juridique

Ce qui reste à construire :

Des mécanismes de suivi robustes, des indicateurs concrets pour mesurer les avancées en matière de territorialités, des stratégies différenciées par contexte régional, et un rapport final qui intègre cadres conceptuels, diagnostic systémique, participation et territorialités en un bilan politiquement utile pour les organisations paysannes.